

Annexe 5 - Identification des opportunités de synergies entre les axes de la vision sectorielle de la jeunesse (2018-2020) du ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports et les stratégies des villes de Tataouine, Médenine, Kairouan et Gabès

Dans le cadre du lancement d'un nouvel appel à propositions pour le renforcement du partenariat entre les organisations de la société civile et les maisons des jeunes de 2ème génération pour la mise en œuvre de la vision sectorielle de la jeunesse, les organisations de la société civile demanderesse sont **encouragées à inscrire leurs initiatives en synergie avec les stratégies des villes suscitées et les objectifs de développement durable (ODD)**.

Les stratégies des villes sont des documents de planification stratégique, élaborés par les acteurs locaux et municipalités avec l'appui du PNUD, qui ont permis d'établir une vision claire sur les enjeux de développement des villes, sur de multiples aspects (urbains, économiques, sociaux, environnementaux et gouvernementaux) ; et proposant des actions consensuelles à court, moyen et long terme.

Les tableaux ci-dessous donnent, à *titre indicatif et non-exhaustif*, des pistes de réflexion pour accompagner les OSC dans la formulation de leur proposition.

Tataouine

Axe de la vision sectorielle de la jeunesse (2018-2020)	Priorités locales identifiées	ODD identifiés	Exemples de synergies possibles
<i>Axe 1 : Promotion de la citoyenneté et la participation des jeunes.</i>	Projet 3.0 Réhabilitation des quartiers spontanés	ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la maison des jeunes dans le développement local des quartiers prioritaires identifiés.
<i>Axe 3 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de leur participation à la création de richesse au niveau local</i>	F.4.3. Employabilité améliorée chez les jeunes	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la maison des jeunes dans la création de partenariats avec les acteurs locaux de l'entrepreneuriat et renforcer les compétences des animateurs à accompagner et/ou orienter les jeunes entrepreneurs
<i>Axe transversal : attractivité de la maison des jeunes</i>	F.10. Une offre de services culturels et de loisir de qualité et accessibles ; F.10.2. Attractivité assurée des services sociaux-culturel	ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la maison des jeunes afin qu'elle mette en place des services et des activités répondant aux besoins socio-collectifs de la jeunesse.
<i>Axe transversal : appui à la société civile</i>	F.15. Participation active de la société civile dans le processus de la prise de décision	ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	

Médenine

Axe de la vision sectorielle de la jeunesse (2018-2020)	Priorités locales identifiées	ODD identifiés	Exemples de synergies possibles
<p><i>Axe 1 : Promotion de la citoyenneté et la participation des jeunes.</i></p>	<p>F.1.3. Délinquance et criminalité réduites</p>	<p>ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la maison des jeunes comme structure de socialisation inclusive et renforcement des compétences des animateurs dans l'écoute et l'orientation de jeunes vulnérables (vulnérabilité économique, sociale, jeunes à comportements à risque, jeunes femmes, etc.).
	<p>F.1.4. Jeunes et enfants rescolarisés et réintégrés</p>		
	<p>F.2.4. et Projet 4.0 Structures socioculturelles existantes dans les quartiers défavorisés</p>		
	<p>F.5. Personnes portant un handicap intégrées</p>		
	<p>F.17.2. Soutien aux femmes artisanes activé</p>		
	<p>F.2.4. Structures socioculturelles existantes dans les quartiers défavorisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la maison des jeunes dans le développement local des quartiers prioritaires identifiés. 	
	<p><i>Axe 2 : Renforcement de la mobilité des jeunes.</i></p>	<p>F.14.1. Tous les acteurs sont intégrés dans la pratique de la démocratie locale</p>	<p>ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>
<p>F.14.8. Conseil municipal des jeunes installé</p>			
<p><i>Axe 2 : Renforcement de la mobilité des jeunes.</i></p>	<p>F.5. Personnes portant un handicap intégrées</p>	<p>ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la maison des jeunes dans l'aménagement de son espace, afin qu'il puisse accueillir les personnes porteuses de handicap moteur ; et renforcement des connaissances compétences des animateurs dans le domaine de l'inclusion des personnes vulnérables, en particulier celles porteuses de handicaps.

<p><i>Axe 3 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de leur participation à la création de richesse au niveau local</i></p>	<p>F.17.2. Soutien aux femmes artisanes activé</p>	<p>ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 10 : Inégalités réduites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la maison des jeunes comme structure de socialisation inclusive et innovante ; création d'un espace spécifique pour l'entrepreneuriat féminin.
<p><i>Axe 4 : Promotion de la créativité et de l'esprit d'innovation des jeunes</i></p>	<p>F.2.1. Programmes culturels, sportifs et artistiques mis en place</p>	<p>ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'attractivité de la maison des jeunes.
<p><i>Axe transversal : attractivité de la maison des jeunes</i></p>	<p>F.2.2. Partenariat entre le secteur culturel et l'éducation nationale activité</p>	<p>ODD 4 : Education de qualité ODD 11 : Villes et communautés durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création de partenariats entre la maison des jeunes et les acteurs locaux de la jeunesse, pour son ouverture sur son environnement direct et la diversification de ses services/activités.
<p><i>Axe transversal : appui à la société civile</i></p>	<p>F.15.2. Capacités des organisations de la société civile renforcées F.15.5. Participation de la société civile au développement de leurs quartiers consolidés</p>	<p>ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	

Kairouan

Axe d'intervention	Priorité locale identifiée	ODD identifiés	Exemples de synergies possibles
<i>Axe 1 : Promotion de la citoyenneté et la participation des jeunes.</i>	LS.2. Renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie pour une meilleure inclusion de tous les citoyens	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la maison des jeunes comme structure de socialisation inclusive.
	F.12.4. Restaurer et valoriser les monuments historiques et patrimoniaux		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la maison des jeunes dans la promotion du volontariat auprès des jeunes comme outil d'action pour le développement local.
	Projet 2.0. Quartiers prioritaires		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la maison des jeunes dans le développement durable des quartiers prioritaires identifiés.
<i>Axe 2 : Renforcement de la mobilité des jeunes.</i>	F.4.1. Améliorer l'inclusion sociale et l'intégration des habitants des quartiers non planifiés	ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la maison des jeunes dans la cohésion territoriale et la justice spatiale ; • Accompagnement de la maison des jeunes afin qu'elle mette en place des services et des activités répondant aux besoins socio-collectifs de la jeunesse.
	F.9.4. Adapter des documents de planification aux besoins réels des habitants		
	F.9.8. Connecter les regroupements urbains isolés à la ville		
	F.5.1. Rapprocher les services publics des citoyens		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la maison des jeunes dans l'aménagement de son espace, afin qu'il puisse accueillir les personnes porteuses de handicap moteur ; et renforcement des connaissances compétences des animateurs dans le domaine de l'inclusion des personnes vulnérables, en particulier celles porteuses de handicaps.
	F.4.7. Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'espace public		
<i>Axe 3 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de leur participation à la</i>	F.3. Autonomiser les jeunes et les femmes	ODD 4 : Education de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la maison des jeunes comme structure de socialisation inclusive, en particulier des populations
	Projet 6.0 Genre (programme	ODD 5 : Egalité entre les sexes	

<i>création de richesse au niveau local</i>	d'alphabétisation des femmes âgées entre 18 et 40 ans)	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	vulnérables dont les jeunes femmes ; • Soutien de la maison des jeunes dans l'aménagement de son espace, afin qu'il puisse accueillir les personnes porteuses de handicap moteur ; et renforcement des connaissances compétences des animateurs dans le domaine de l'inclusion des personnes vulnérables, en particulier celles porteuses de handicaps.
	F.6.3. Appuyer et soutenir les startups et l'économie numérique		
	F.4.8. Améliorer l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail		
	F.6.5. Améliorer la coordination entre les différents intervenants du secteur économique		• Renforcement des compétences des animateurs dans l'orientation des jeunes ; et des partenariats entre la maison des jeunes et les acteurs locaux, dans le domaine de l'emploi.
<i>Axe 4 : Promotion de la créativité et de l'esprit d'innovation des jeunes</i>	F.5.4. Développer les espaces de jeu et de loisirs pour les enfants et les jeunes dans les quartiers défavorisés	ODD 11 : Villes et communautés durables	• Renforcement de l'attractivité de la maison des jeunes.

Gabès

Axe d'intervention	Priorité locale identifiée	ODD identifiés	Exemples de synergies possibles
<i>Axe 1 : Promotion de la citoyenneté et la participation des jeunes.</i>	F.1.3. Concrétiser le rôle des jeunes dans la société civile	ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de plaidoyer de la maison des jeunes pour l'inclusion et la participation de la jeunesse dans la gouvernance locale ; et refonte de son mode de gouvernance, afin qu'il soit lui-même inclusif et participatif
	F.2.1. Renforcer les initiatives d'intégration des personnes à besoins spécifiques	ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 8 : Travail décent et croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la maison des jeunes comme structure inclusive et participative ; • Soutien de la maison des jeunes dans l'aménagement de son espace, afin qu'il puisse accueillir les personnes porteuses de handicap moteur ; et renforcement des connaissances compétences des animateurs dans le domaine de l'inclusion des personnes vulnérables, en particulier celles porteuses de handicaps.
	F.2.2. Assurer une infrastructure inclusive aux personnes à mobilité réduite	ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 10	
	F.5.4. Renforcer les éléments d'attractivité de la ville	ODD 11 4	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la maison des jeunes afin qu'elle mette en place des services et des activités répondant aux besoins socio-collectifs de la jeunesse.
<i>Axe 3 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de leur participation à la création de richesse au niveau local</i>	F.13.2. Réduire le taux de chômage des cadres	ODD 4 : Education de qualité ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 10 : Inégalités réduites ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la maison des jeunes dans la création de partenariats avec les acteurs locaux de l'entrepreneuriat et renforcer les compétences des animateurs à accompagner et/ou orienter les jeunes entrepreneurs ; • Soutien à l'autonomisation et formation à l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier les jeunes femmes, afin de promouvoir leur participation à l'économie locale.
	F.13.3. Adapter la formation académique aux exigences du marché de l'emploi		
	F.15.1. Soutenir la femme artisanne		
	F.15.2. Valoriser l'économie de l'artisanat oasienne		
	F.15.3. Promouvoir et encadrer les projets artisanaux		
	F.2.3. Renforcer l'encadrement social et professionnel de la femme		
<i>Axe 4 : Promotion de la créativité et de</i>	F.3.2. Créer de nouvelles activités socio-culturelles	ODD 4 : Education de qualité	

<i>l'esprit d'innovation des jeunes</i>	F.3.5. Développer les clubs de théâtre dans les maisons de jeunes	ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'attractivité de la maison des jeunes et de son rôle de structure répondant aux besoins socio-collectifs de la jeunesse.
	F.3.6. Promouvoir les activités culturelles dans les maisons de jeunes		